1-

9

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Faculté des S^{ces} Economiques, Commerciales et de Gestion

Département de Sces de gestion

3ém année de licence GRH. Année 2022/2023

Veille sociale, prévention et règlement des conflits

Examen de moyenne durée ; durée 01 h 30.

Responsable du module : M Ben Yaou

Choisissez deux (02) questions parmi les

trois suivantes:

NB: la présentation compte sur 02 points

1. Présentez les étapes du processus de règlement d'un conflit collectif de travail en Algérie (cas d'une action de grève entreprise par les travailleurs salariés).

Nom:

Prénom:

Groupe:

- Répondez succinctement et écrivez

Aucun document n'est autorisé

Pas de communication entre étudiant(e)s

NB

lisiblement

Portables éteints

2. Donnez votre appréciation sur l'intérêt de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise et indiquez les grands repères de cette participation en <u>Algérie depuis l'indépendance du pays</u>.

3. Définissez la notion de bilan social et donnez les principaux indicateurs qui le composent en indiquant les sources d'information des données que renferment ces indicateurs.

Q1- Etapes du processus de règlement d'un conflit collectif de travail en Algérie (09 pts)

Le règlement d'un conflit collectif peut intervenir avant même que le climat social ne s'enflamme à travers le déclanchement d'une grève, et cela par le biais d'une négociation en interne entre les parties ; il peut aussi demander le recours à des intermédiaires externes à l'entreprise dans le cas de la conciliation, de la médiation ou de l'arbitrage. Le schéma ci-après illustre ce processus.

1.Conflit collectif Négociation directe entre les parties 1.1. Accord entre PV de fin de conflit Fin du conflit les parties 2. Persistance Commission de du désaccord conciliation 2.1.Accord entre PV de fin du conflit les parties conciliation 3. Persistance PV de Mediation du désaccord non conciliation 3.1. Proposition Accord entre 1 145 4541 4 4415 1544 Mark Control de solution les parties 4. Persistance Commission du désaccord nationale d'arbitrage 4.1. Sentence arbitrale obligatoire pour Fin du conslit les deux parties

Q2- La participation des travailleurs (09 pts)

a- L'intérêt de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise

Le bon fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation économique suppose un minimum de dialogue social, c'est-à-dire de communication entre les partenaires sociaux : les salariés et leurs représentants d'une part et la direction de l'entreprise d'autre part. Ce dialogue est facilité par l'existence de différentes structures de participation mises en place spontanément par les entreprises ou du fait du législateur. Par participation il faut entendre l'ensemble des formes d'association des travailleurs à l'entreprise.

Deux logiques sociétales sont à distinguer dans les pratiques participatives :

- celle qui correspond à des <u>finalités sociopolitiques et des objectifs de justice sociale ou de stabilité sociétale</u>; <u>ces</u> <u>finalités ne sont pas en concordance avec la rationalité de l'entreprise capitaliste</u> qui, elle, a pour but une valorisation

1